



Déclaration CSA-sd de l'Aude du 9 février 2024

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs les membres du CSA

Notre pays vient de vivre une mobilisation sans précédent des agriculteurs. Les militants que nous sommes se rappelleront que notre ministre de l'intérieur, soudain très empathique, a expliqué qu'on ne faisait pas intervenir la police contre la souffrance des manifestants, qu'ils avaient des revendications « légitimes », rejetant probablement les responsabilités des mauvaises réformes sur le dos de l'Union Européenne. Visiblement il n'avait pas la même vision du mouvement contre la réforme des retraites vu les consignes données alors malgré le soutien massif de la population pour ce mouvement de protestation. Pourtant, les agriculteurs et les personnels de l'Education Nationale se rejoignent sur un point important : vivre décemment de leur travail. Pour l'Education Nationale, cela en passe par l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, l'abandon du Pacte et un statut pour un vrai salaire pour les AESH.

Le contexte est également largement perturbé du fait de l'inclusion scolaire « à la sauce Macron » qui renie le droit aux élèves en situation de handicap d'avoir un enseignement spécialisé et adapté. L'inclusion scolaire systématique détériore de manière conséquente le travail des enseignants mais aussi des AESH. En début de semaine, nous avons une AESH en larmes qui doit passer ses journées à errer derrière un enfant souffrant de troubles autistiques. Pour cette AESH il y a une perte de sens de sa mission d'accompagnement scolaire, elle répète en boucle « mais à quoi je sers ! ». L'AESH est en souffrance, cet enfant est en souffrance, l'enseignante est en souffrance et les élèves de la classe le sont aussi. Cela n'est qu'un exemple parmi tant d'autres qui renvoient des situations très chaotiques, voire maltraitantes pour les élèves en situation de handicap comme pour les autres élèves, les AESH et les enseignants. Pour notre département, il manque au moins 80 AESH ! Qu'allez-vous faire ? Face à cette situation notre fédération a pris ses responsabilités en organisant la journée de grève et de manifestation nationale du 25 janvier qui a réuni plus de 5000 personnes, venant de toute la France. À la suite de cette journée, les personnels se sont emparés du mouvement intersyndical de grève du 1^{er} février : de toute urgence de véritables augmentations salariales, l'abandon du Pacte, l'abandon des mesures de l'acte 2 de l'École inclusive, un statut pour les AESH et les AED, l'annulation des suppressions de postes, et le retrait de la réforme de la voie professionnelle, le retrait du choc des savoirs.

Le choc des savoirs et ses groupes de niveaux en maths et en français font l'unanimité contre eux dans nos collèges, les baisses drastiques de pouvoir d'achat, les difficultés inhérentes à l'inclusion scolaire sans moyen, et bien sûr les nombreuses fermetures de classes : ce sont toutes ces raisons et bien d'autres qui désorganisent l'École publique, détériorent les conditions de travail et suscitent même un découragement exponentiel de tous nos collègues enseignants. Nous n'avons jamais eu autant de témoignages exprimant ce désarroi, la coupe est plus que pleine et il est grand temps que le gouvernement entende les revendications des personnels et y apporte une réponse satisfaisante.

Moins de 650 postes nationalement, une dotation de zéro pour le département mais en fait on part déjà de moins de 2. Dans notre département, la paupérisation grandissante des ménages entraîne inévitablement un déficit éducatif progressif qui participe au délitement à petit feu de notre société. Ajouté aux conditions de travail détériorées, ce déficit éducatif alimente la difficulté scolaire malgré la très grande implication du corps enseignant pour la réussite du plus grand nombre. Nous avons besoin de confiance et si nous disons que ce sont les effectifs qui sont la pierre angulaire de la réussite du système il faut nous croire.

Contrairement aux propos de la Minsitre une classe à 35 élèves ne crée pas l'émulation nécessaire à l'enseignement ! La seule logique budgétaire en ces temps de crise s'apparente à la fermeture de lits d'hopitaux en pleine pandémie. Ce n'est plus acceptable.

Dans le second degré, la préparation de la rentrée 2024 fait l'effet d'une déflagration dans les collèges. Les professeurs de français et de mathématiques découvrent qu'ils perdent leur groupe classe en 6^e 5^e . Ils n'ont pas encore fini d'en mesurer les conséquences pédagogiques et humaines qu'on leur annonce qu'il va bien falloir aligner leurs heures de cours en barrettes. Leurs emplois du temps seront des gruyères, et ceux de leurs collègues aussi, puisqu'il faudra bien boucher les trous entre les blocs. Combien de temps durera cette usine à gaz ? Autant que le dispositif soutien approfondissement en 6^e, qui n'aura vécu que sur l'année 2023-2024 ? Ce serait à souhaiter, car on n'imagine que trop la désorganisation généralisée si la casse du groupe classe était étendue comme annoncé en 4^e et 3^e dans les années à venir. Cette complexification des emplois du temps menace en elle-même les options : sections sportives, LCA seront reléguées à des horaires qui décourageront l'inscription. Nous n'oublions pas les professeurs de technologie, confrontés cette année encore au manque lié à la suppression brutale de leur matière en 6^e en 2023.

Au lendemain de la grève du 1er février, les revendications de l'appel intersyndical national demeurent. Le 2 février, confirmant sa volonté de passer en force, le gouvernement publie sa contre-réforme des lycées professionnels.

Ce gouvernement et son Ministère ne nous laissent pas d'autre choix que d'appeler les personnels de l'éducation nationale à se réunir, à définir leurs revendications, et à décider, comme les agriculteurs, de l'action et de la grève pour gagner. La FNEC FP FO soutiendra toutes les initiatives prises pour la satisfaction de ces revendications.

Lors de l'audience au soir du 1^{er} février au Ministère, la conseillère sociale a défendu la politique menée par la ministre et a répondu, concernant les suppressions de postes et de classes, qu'elle renvoyait la responsabilité sur les DASEN et les recteurs.

Le 2 février, jour initial du CSA-sd, vous avez considéré que nous bloquions le dialogue ! Pourtant nous avons assisté au groupe de travail, et nous vous avons fait part de nos demandes d'ouvertures pour les écoles... Nous avons attendu et nous attendons encore votre projet...

Pourtant la réglementation en vigueur, décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration article 88, indique « Communication doit être donnée aux membres titulaires et suppléants de l'instance de toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions au plus tard huit jours avant la date de la séance. » De plus, l'article 93 précise « Toutes facilités doivent être données aux membres des comités et aux membres des formations spécialisées pour exercer leurs fonctions. »

Force est de constater que pour ce CSA-sd aucune facilité n'a été donnée aux membres et que les pièces n'ont pas été fournies 8 jours avant la séance ! Nous vous demandons de cesser cette pratique inacceptable de nous transmettre les documents nécessaires dans le respect de la réglementation pour les prochains CSA-sd.

En tout état de cause, nous ne voyons pas comment le projet de carte scolaire que vous allez nous présenter pourrait être acceptable. Nous attendons de vous que vous interveniez auprès de la Rectrice et auprès du Ministère pour leur demander l'annulation de toutes les fermetures contestées et l'ouverture de toutes les classes et postes demandés.